

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES
DU CLAIN SUD**

Département de
la Vienne

Arrondissement de
MONTMORILLON

Date de la convocation : 31/08/2020

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoir
56	41	49	8

**Procès-Verbal d'installation du comité syndical
du 09 septembre 2020 à Champagné St Hilaire**

L'an deux mil vingt, le neuf septembre à dix-huit heures et quarante minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Bellin Philippe, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à la salle des fêtes de Champagné Saint Hilaire, rue Emile Moine pour installer le comité syndical.

M. Bellin Philippe ouvre la séance à dix-huit heures et quarante minutes. Il procède à l'appel nominal des délégués en commençant par la compétence Hors GEMAPI puis les EPCI avec la compétence GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques) et PI (Prévention des Inondations). M. Alexis MARTIN est élu secrétaire de séance.

Collectivité	Nom Prénom	Collège	Présence	A reçu pouvoir de
ANCHE	MARTIN-CHARDONNIER Estelle	Délégué Hors GEMAPI	Présente	
ASLONNES	GREGOIRE Philippe	Délégué Hors GEMAPI	Présent	
BRION	TEXIER Stéphane	Délégué Hors GEMAPI	Présent	THEVENET Roland
CELLE L'EVESCAULT	PIQUARD Michael	Délégué Hors GEMAPI	Présent	
CHÂTEAU-LARCHER	TILLET François	Délégué Hors GEMAPI	Présent	
CHAUNAY	SOUCHE Guy	Délégué Hors GEMAPI	Présent	
CLOUE	CHARGELEGUE Jérôme	Délégué Hors GEMAPI	Excusé (Pouvoir)	
COULOMBIERS	OLIVET Jacky	Délégué Hors GEMAPI	Présent	
CURZAY SUR VONNE	DRECQ Nelly	Délégué Hors GEMAPI	Présente	
GENCAY	VERGNAUD Sophie	Délégué Hors GEMAPI	Excusé	
ITEUIL	MICAULT Françoise	Délégué Hors GEMAPI	Présente	CINQUABRE Jean-Christophe
JAZENEUIL	CHASSAGNE Dominique	Délégué Hors GEMAPI	Excusé	
MAGNE	BEGOIN Sarah	Délégué Hors GEMAPI	Présente	
MARCAY	SARDET Gérard	Délégué Hors GEMAPI	Présent	

MARIGNY CHEREAU	THOREAU Alain	Délégué Hors GEMAPI	Présent	
MARNAY	DILLOT Jean-François	Délégué Hors GEMAPI	Présent	
PAYROUX	DUVILIER Didier	Délégué Hors GEMAPI	Absent	
PRESSAC	GORRY Jean-Michel (*)	Délégué Hors GEMAPI	Présent	
ROMAGNE	MAURY Jean-Pierre	Délégué Hors GEMAPI	Présent	
ST MAURICE LA CLOUERE	DUPERRIER Marie Christine	Délégué Hors GEMAPI	Excusé (Pouvoir)	
ST SECONDIN	LE GUERN Romain	Délégué Hors GEMAPI	Présent	
USSON DU POITOU	CARRETIER Michel	Délégué Hors GEMAPI	Présent	
VALENCE EN POITOU	GEORGEL Sophie	Délégué Hors GEMAPI	Présente	GIRADEAU Jules
VIVONNE	QUINTARD Jacky	Délégué Hors GEMAPI	Absent	
VOULON	LAMY Pascal	Délégué Hors GEMAPI	Absent	
CC CHARENTE LIMOUSINE	MARTIN Alexis	Délégué GEMA	Présent	
CC CHARENTE LIMOUSINE	TOURENNE Cyrille	Délégué GEMA	Absent	
CC CHARENTE LIMOUSINE	FRICONNET Jean-Luc	Délégué PI	Présent	
CC CIVRAISIEN EN POITOU	BELLIN Philippe	Délégué GEMA	Présent	
CC CIVRAISIEN EN POITOU	BIBAUD André	Délégué GEMA	Présent	DUPERRIER Marie-Christine
CC CIVRAISIEN EN POITOU	BOCK François	Délégué GEMA	Présent	
CC CIVRAISIEN EN POITOU	GIRARDEAU Jules	Délégué GEMA	Excusé (Pouvoir)	
CC CIVRAISIEN EN POITOU	PIN Olivier	Délégué GEMA	Présent	
CC CIVRAISIEN EN POITOU	BEAU Jacky	Délégué PI	Excusé (Pouvoir)	
CC CIVRAISIEN EN POITOU	LAFRECHOUX Joël	Délégué PI	Présent	BEAU Jacky
CC CIVRAISIEN EN POITOU	LATU Roland	Délégué PI	Présent	
CC CIVRAISIEN EN POITOU	THEVENET Roland	Délégué PI	Excusé (Pouvoir)	
CC MELLOIS EN POITOU	CHASSIN Julien	Délégué GEMA	Présent	
CC MELLOIS EN POITOU	PICHON Gilles	Délégué GEMA	Présent	
CC MELLOIS EN POITOU	QUINTARD-MELOUKI Jacqueline	Délégué GEMA	Présente	GAYET Olivier
CC MELLOIS EN POITOU	CACLIN Philippe	Délégué PI	Présent	
CC MELLOIS EN POITOU	GAYET Olivier	Délégué PI	Excusé (Pouvoir)	

SOUS-PRÉFECTURE
29 SEP. 2020
MONTMORILLON

CC VALLEES DU CLAIN	BARBOTIN Bernard	Délégué GEMA	Présent	
CC VALLEES DU CLAIN	BEAUJANEAU Gilbert	Délégué GEMA	Excusé (Pouvoir)	
CC VALLEES DU CLAIN	CHAPLAIN Christian	Délégué GEMA	Présent	BEAUJANEAU Gilbert
CC VALLEES DU CLAIN	CINQUABRE Jean-Christophe	Délégué GEMA	Excusé (Pouvoir)	
CC VALLEES DU CLAIN	BOUCHET Roland	Délégué PI	Présent	
CC VALLEES DU CLAIN	GARGOUIL Francis	Délégué PI	Présent	
CC VALLEES DU CLAIN	GIRARD Sandra	Délégué PI	Présent	
CC VIENNE ET GARTEMPE	JARASSIER Michel	Délégué GEMA	Présent	
CC VIENNE ET GARTEMPE	JEAN Gisèle	Délégué GEMA	Présente	
CC VIENNE ET GARTEMPE	BOIRON William	Délégué PI	Présent	
CU GRAND POITIERS	BLAUD Joël	Délégué GEMA	Présent	
CU GRAND POITIERS	CHOISY Jean-Michel	Délégué GEMA	Absent	
CU GRAND POITIERS	LEONET Frédéric	Délégué GEMA	Présent	
CU GRAND POITIERS	POIRIER Fredy	Délégué GEMA	Présent	CHARGELEGUE Jérôme

(*) M. Jean-Michel GORRY est arrivé à 19h40.

Soit 41 personnes présentes et 8 pouvoirs : total 48 votes puis 49 votes compte tenu du cas ci-dessus.

Monsieur BELLIN passe la parole à Madame Nelly DRECQ doyenne de l'assemblée. Madame DRECQ demande que deux personnes prennent la qualité d'assesseur pour le déroulement de l'élection Madame Sandra GIRARD et de Monsieur Michel CARRETIER sont élus assesseurs.

Madame DRECQ demande à l'assemblée s'il y a des candidatures pour la présidence du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud.

Monsieur BELLIN se présente. Madame DRECQ demande s'il y a d'autre candidat.

Monsieur BELLIN souhaite dire quelques mots à l'assemblée. Madame DRECQ l'autorise. Après avoir présentée sa candidature Monsieur BELLIN redonne la parole à Madame DRECQ. Elle demande que les délégués votent pour l'élection du Président.

Le vote est à bulletin secret.

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de délégué	40
Nombre de pouvoir	8
Nombre de bulletin trouvés dans l'urne	48
A déduire, bulletins blancs et nuls (art L66 du code électoral)	3
Suffrages exprimés	45
Majorité absolue	45
M.BELLIN a obtenu	45

SOUS-PRÉFECTURE
29 SEP. 2020
MONTMORILLON

Monsieur Philippe BELLIN ayant obtenu la majorité absolue des voix, 45 voix (quarante-cinq voix) il a été proclamé Président du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud et immédiatement installé.

Monsieur Philippe BELLIN prend la présidence de l'assemblée.

Vu l'article L5211-10 du CGCT

Le Président passe à l'ordre du jour suivant, la détermination du nombre de vice-Présidents. Il précise que le nombre de vice-Présidents ne peut excéder 20% de l'effectif total de l'organe délibérant et ne peut être supérieur à 15 vice-Présidents. Cette règle générale fixe le nombre de vice-Présidents à 11 maximum. Cette règle peut être dérogée si la majorité des 2/3 de l'organe délibérant fixe le nombre de vice-Présidents supérieur, sans pour autant dépasser 30% de son effectif, soit 15 vice-Présidents. Il propose au comité syndical d'avoir cinq vice-Présidents correspondants aux EPCI (établissement public de Coopération Intercommunal : Communauté de communes et Communauté Urbaine).

Après délibération, le comité syndical vote à l'unanimité pour que le nombre de vice-Présidents s'élève à cinq (5).

Le Président ouvre le scrutin pour l'élection du 1^{er} vice-Président. Il annonce qu'il a reçu la candidature de Monsieur Christian CHAPLAIN. Il demande si d'autres personnes souhaitent candidater. Personne n'est intéressé.

Monsieur CHAPLAIN souhaite dire quelques mots à l'assemblée.

Le vote est à bulletin secret.

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de délégué	40
Nombre de pouvoir	8
Nombre de bulletin trouvés dans l'urne	48
A déduire, bulletins blancs et nuls (art L66 du code électoral)	5
Suffrages exprimés	43
Majorité absolue	43
M. CHAPLAIN a obtenu	43

Monsieur Christian CHAPLAIN ayant obtenu la majorité absolue des voix, 43 voix (quarante-trois voix) il a été proclamé 1^{er} vice-Président du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud et immédiatement installé.

Le Président ouvre le scrutin pour l'élection du 2^{ème} vice-Président. Il annonce qu'il a reçu la candidature de Madame Gisèle JEAN. Il demande si d'autres personnes souhaitent candidater.

Personne n'est intéressé.

Madame JEAN souhaite dire quelques mots à l'assemblée.

Le vote est à bulletin secret.

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de délégué	40
Nombre de pouvoir	8

SOUS-PRÉFECTURE
29 SEP. 2020
MONTMORILLON

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne	48
A déduire, bulletins blancs et nuls (art L66 du code électoral)	3
Suffrages exprimés	45
Majorité absolue	45
Mme JEAN a obtenu	45

Madame Gisèle JEAN ayant obtenu la majorité absolue des voix, 45 voix (quarante-cinq voix) il a été proclamé 2^{ème} vice-Président du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud et immédiatement installé.

Le Président ouvre le scrutin pour l'élection du 3^{ème} vice-Président. Il annonce qu'il a reçu la candidature de Monsieur Fredy POIRIER. Il demande si d'autres personnes souhaitent candidater. Personne n'est intéressé.

Monsieur POIRIER souhaite dire quelques mots à l'assemblée.

Le vote est à bulletin secret.

Résultat du premier tour de scrutin :	
Nombre de délégué	40
Nombre de pouvoir	8
Nombre de bulletin trouvés dans l'urne	48
A déduire, bulletins blancs et nuls (art L66 du code électoral)	3
Suffrages exprimés	45
Majorité absolue	45
M. POIRIER a obtenu	45

Monsieur Fredy POIRIER ayant obtenu la majorité absolue des voix, 45 voix (quarante-cinq voix) il a été proclamé 3^{ème} vice-Président du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud et immédiatement installé.

Le Président ouvre le scrutin pour l'élection du 4^{ème} vice-Président. Il annonce qu'il a reçu la candidature de Monsieur Gilles PICHON. Il demande si d'autres personnes souhaitent candidater. Personne n'est intéressé.

Monsieur PICHON souhaite dire quelques mots à l'assemblée.

Le vote est à bulletin secret.

Résultat du premier tour de scrutin :	
Nombre de délégué	41 *
Nombre de pouvoir	8
Nombre de bulletin trouvés dans l'urne	49
A déduire, bulletins blancs et nuls (art L66 du code électoral)	2
Suffrages exprimés	47
Majorité absolue	47
M. PICHON a obtenu	47

* Monsieur Jean-Michel GORRY représentant Hors GEMAPI de la commune de PRESSAC est arrivé à 19h40.

Monsieur Gilles PICHON ayant obtenu la majorité absolue des voix, 47 voix (quarante-sept voix) il a été proclamé 4^{ème} vice-Président du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud et immédiatement installé.

Le Président ouvre le scrutin pour l'élection du 5^{ème} vice-Président. Il annonce qu'il a reçu les candidatures de Monsieur André BIBAUD et Monsieur Olivier PIN. Il demande si d'autres personnes souhaitent candidater. Personne n'est intéressé.

Le Président laisse la parole à Monsieur BIBAUD et Monsieur PIN pour s'exprimer à l'assemblée.

Le vote est à bulletin secret.

Résultat du premier tour de scrutin :	
Nombre de délégué	41
Nombre de pouvoir	8
Nombre de bulletin trouvés dans l'urne	49
A déduire, bulletins blancs et nuls (art L66 du code électoral)	4
Suffrages exprimés	45
M. BIBAUD a obtenu	31
M. PIN a obtenu	14

SOUS-PRÉFECTURE
29 SEP. 2020
MONTMORILLON

Monsieur André BIBAUD ayant obtenu la majorité absolue des voix, 31 voix (trente et une voix) il a été proclamé 5^{ème} vice-Président du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud et immédiatement installé.

Vu l'article R.5211-12 du CGCT

Vu la loi n°2016-341 du 23 mars 2016 visant à permettre l'application aux élus locaux des dispositions relatives au droit individuel à la formation et relative aux conditions d'exercice des mandats des membres des syndicats de communes et des syndicats mixtes.

Le Président, Monsieur Philippe BELLIN, demande à l'assemblée de fixer les indemnités de fonction du Président et des vice-Présidents. Il indique que la population légale du syndicat s'élève à plus de 281 000 habitants. Le montant maximum prévu est de 37.41% de l'indice brut 1027 (indice majoré 830) pour le Président et de 18.70% de l'indice brut 1027 (indice majoré 830) pour les vice-Présidents.

Il informe le comité du taux et des indices actuels. Pour le Président l'indemnité est de 25.59% de l'indice brut 1027 et pour les vice-Présidents 10.24% de l'indice brut 1027. Il propose à l'assemblée de garder les mêmes taux et le même indice.

Après délibération, le comité syndical fixe à l'unanimité les indemnités du Président et des vice-Présidents comme suit (et conformément à l'article R5211-12 al.5 (cf. Annexe : Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée) :

A 25.59% de l'indice brut 1027 pour le Président

A 10.24% de l'indice brut 1027 pour les vice-Présidents

Annexe

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée :

Elus	Fonction	Taux indice 1022 (brut)	Indemnité brut mensuelle	Indemnité brut annuel
M. Philippe BELLIN	Président	25.59%	995.30 €	11 943.60 €
M. Christian CHAPLAIN	Vice-Président	10.24%	398.27 €	4 779.24 €
Mme Gisèle JEAN	Vice-Présidente	10.24%	398.27 €	4 779.24 €
M. Fredy POIRIER	Vice-Président	10.24%	398.27 €	4 779.24 €
M. Gilles PICHON	Vice-Président	10.24%	398.27 €	4 779.24 €
M. André BIBAUD	Vice-Président	10.24%	398.27 €	4 779.24 €

Valeur de l'indice 1027 brut : montant annuel : 46 672.81 €

Vu les articles L5211-1, L5211-2, L5211-9, L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président, Monsieur Philippe BELLIN, demande au comité syndical de se prononcer sur la délégation de signatures. Il précise que cette délibération est nécessaire pour effectuer les mandats, titres et autres documents administratifs propres à la gestion de la structure. Il demande également à ce que cette délégation de signature soit donnée aux vice-Présidents lorsqu'il ne pourra l'honorer.

Après délibération, le comité syndical vote à l'unanimité :

- Délègue au Président du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud pour la durée de son mandat, la signature des documents administratifs relatifs à la gestion de la structure.
- Délègue aux vice-Présidents cette même représentation en cas d'indisponibilité.

Le Président, Monsieur Philippe BELLIN, demande à l'assemblée de délibérer sur le nombre de membres pour composer le bureau conformément aux statuts du syndicat (article 12). Il propose que le bureau soit composé de 17 membres dont les cinq vice-Présidents et lui-même.

Après délibération, le comité syndical vote à l'unanimité pour que le nombre de délégués pour composer le bureau s'élève à 17.

Le Président fait appel des candidats pour composer le bureau du comité syndical, le nombre de délégués étant de 11 membres pour atteindre les 17 délégués (11 membres + 5 vice-Présidents + le Président). Les candidats sont M. Stéphane TEXIER, Mme Jacqueline QUINTARD-MELOUKI, M. Jean-Luc FRICONNET, M. Michael PIQUARD, M. Bernard BARBOTIN, M. Michel CARRETIER, M. Olivier PIN, M. Philippe GREGOIRE, Mme Sandra GIRARD, M. Philippe CACLIN, M. Jean-Pierre MAURY.

Après délibération de l'assemblée et à l'unanimité les membres qui complètent le bureau sont M. Stéphane TEXIER, Mme Jacqueline QUINTARD-MELOUKI, M. Jean-Luc FRICONNET, M. Michael PIQUARD, M. Bernard BARBOTIN, M. Michel CARRETIER, M. Olivier PIN, M. Philippe GREGOIRE, Mme Sandra GIRARD, M. Philippe CACLIN, M. Jean-Pierre MAURY.

SOUS-PRÉFECTURE

29 SEP. 2020

MONTMORILLON

Le présent procès-verbal dressé et clos le 20 janvier 2018 à 20 heures et 30 minutes, en trois exemplaires.

Le doyen d'âge du comité syndical :

Madame Nelly DRECCQ Signature 

Les assesseurs :

Madame Sandra GIRARD Signature 

Monsieur Michel CARRETIER Signature 

Le secrétaire de séance :

Monsieur Alexis MARTIN Signature 

Le Président du Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud :

Monsieur Philippe BELLIN Signature 